



**CADRE DE SANTE
ASSISTANT DU CHEF DE POLE
PEA**

Date de validation
18/08/2025

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Cadre Supérieur de Santé
Emploi	Cadre de santé-assistant du chef de pôle
Métier	Cadre de santé
% temps	De 50 % à 80%

2. AFFECTATION

Pôle	Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0183 – Service Commun Pôle PEA
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	UF 1704 – Unité Commune Pôle PEA

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le cadre de santé-assistant du chef de pôle est placé :

- Sous l'autorité hiérarchique du directeur et, par délégation du directeur, du coordonnateur général des soins de l'établissement.
- Sous l'autorité fonctionnelle du chef de son pôle d'affectation ou du directeur des soins selon affectation.

Il fait l'objet d'un entretien professionnel et d'un entretien de formation réalisé par le Coordonnateur général des soins, ou, par délégation du CGS, par l'adjoint au CGS. L'évaluateur peut prendre attache auprès du Médecin Chef de pôle pour requérir ses commentaires et définir les objectifs en lien avec les besoins et orientations polaires.

Sur demande de l'intéressé ou avec son accord sur demande conjointe du coordonnateur général des soins et du chef de pôle, un entretien unique d'évaluation et de formation peut être effectué.

Il travaille en étroite collaboration avec le cadre administratif-assistant du chef de pôle et le contrôleur de gestion.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Temps de travail : sur une base théorique de 38 heures 20 pour un temps plein, dans la logique forfaitaire d'une mission d'encadrement.
- Amplitude horaire : du lundi au vendredi, en fonction des nécessités de la mission. Emploi non éligible au versement ou à la récupération d'heures supplémentaires.
- Cycle hebdomadaire : repos fixes les week-ends et jours fériés.
- Tableau de service élaboré et géré sous la responsabilité du directeur des soins (traçabilité centralisée des présences et des absences par le biais du progiciel Octime)
- Gestion des congés : 27 CA et 20 RTT par an pour un temps plein, coordonnés par la Direction des Soins (Progiciel Octime).



5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le Pôle PEA : Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, regroupe 4 Départements répartis sur l'ensemble du territoire du Vinatier en intra et extra Hospitalier :

- **Département Périnatalité 0/2 ans et petite enfance 2/5 ans**
- **Département Adolescence et psychiatrie transitionnelle** (PEA/psy de l'adulte).
- **Département TETA** : Psycho trauma de l'enfant, troubles réactionnels et de l'adaptation, troubles de l'humeur et anxieux ; dimension légale, acculturation, vulnérabilité, réactions symptomatiques de la construction de personnalité, souffrance psychoaffective avec retentissement familial.
- **Département SUNRISE** : troubles neurodéveloppementaux et troubles du spectre autistique.

Ainsi qu'une **Plateforme d'évaluation et d'orientation** : **POP** qui est un dispositif téléphonique d'accueil, d'évaluation et d'orientation à destination des patients, des familles, des professionnels de santé et des partenaires des secteurs médico-sociaux et sociaux.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le cadre de sante-assistant du chef de pôle est en charge de tous les aspects de l'organisation et de la mise en œuvre des activités de soins infirmiers, médico techniques et de rééducation du pôle.

Il conseille le chef de pôle dans le domaine du management des personnels et de l'organisation des soins, il lui apporte ses compétences pour faciliter le pilotage du pôle, aide à l'élaboration, au portage et au suivi de la réalisation du contrat et du projet de pôle, ainsi que tous projets particuliers du pôle, de ses services, ou transversal à l'établissement. Supérieur hiérarchique direct des cadres de santé, il a la maîtrise des affectations de ces derniers, sous couvert du CGS, dans une logique d'optimisation des ressources et des compétences.

Ainsi, il est responsable du suivi des tableaux de bords RH et des maquettes effectifs.

Sous l'autorité fonctionnelle du chef de pôle :

- Il participe à l'élaboration, à la mise en place, au suivi et à l'évaluation de la politique de soins,
- Il participe au sein du pôle, à la promotion d'une politique de qualité de la prise en charge, des soins, de prévention et de gestion des risques associés aux activités de soins. Il organise ces activités, en déléguant si besoin, des missions précises et définies par des objectifs, aux professionnels qu'il juge aptes à remplir ces missions (CS, IDE, ASD ...). Il reste toutefois l'interlocuteur prioritaire des directeurs concernés.
- Il optimise la collaboration avec les autres pôles d'activité clinique ou médico-technique, avec le pôle direction et ses différents services ou directions fonctionnelles, ainsi qu'avec les partenaires ou établissements extérieurs,
- Il travaille en collaboration avec les responsables de service,
- Il assure le management direct des personnels d'encadrement soignants du pôle qu'il évalue.
- Il coordonne le fonctionnement et l'activité des équipes paramédicales.

Sur mandat du chef de pôle, il peut représenter ce dernier à tout groupe de travail polaire ou inter polaire, assister ou être membre des instances de concertation du pôle.

Il participe aux réunions, instances et groupes de travail de l'établissement et à toute réunion pour laquelle il aura été sollicité par son supérieur hiérarchique, le coordonnateur général des soins.



7. ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES

7.1. Management, encadrement et animation des équipes pluri professionnelles et gestion des compétences

- Il manage des équipes d'encadrement. Il peut être amené à conduire des échanges et des concertations avec les partenaires sociaux.
- Il accompagne les cadres de santé dans la gestion des équipes en coordination avec la direction des soins, ainsi que dans la mise en œuvre et l'évaluation des projets.
- Il accompagne la montée en compétences des cadres novices ou FFCS par la mise en place de rencontres régulières
- Il recueille et partage les informations et anime les échanges sur le pôle.
- Il pilote la politique de gestion des ressources humaines au niveau du pôle (recrutement, attractivité, fidélisation, mobilité, remplacements,) en coordination avec le chef de pôle, le directeur des soins et le directeur et/ou le DRH. En lien avec la politique de la structure, il propose des actions pour mettre en adéquation les besoins en compétences et les ressources humaines du pôle dans le cadre du projet de pôle et des évolutions de l'activité, en lien avec la politique de gestion prévisionnelle des emplois, des métiers et des compétences de la structure.
- Il contribue à la réalisation de la cartographie de compétences individuelles, par unité et par service et du pôle.
- Il définit les besoins en formation du pôle pour élaborer le plan de formation et coordonne les actions de formation. Il conçoit, propose et met en œuvre des programmes de DPC.
- Il définit la politique d'accueil et d'accompagnement des étudiants.

7.2. Animation de la démarche qualité et gestion des risques

- Il propose des actions correspondant à la politique qualité, sécurité et pertinence des soins de l'établissement en lien avec le contrat de pôle.
- Il supervise le respect des protocoles en cohérence avec la politique qualité et gestion des risques.
- Il suit certaines actions de la démarche qualité au sein du pôle et coordonne l'évaluation et les actions correctives.
- Il conçoit et propose des actions permettant aux équipes de repérer les événements porteurs de risque en lien avec la politique soins et qualité de l'établissement.
- Il anime la politique de relation avec les usagers au sein du pôle.

7.3. Gestion de l'information, des moyens et des ressources du secteur d'activités et innovation

- Il pilote l'adaptation des ressources au niveau du pôle en considérant les besoins et les disponibilités, les compétences utiles et le contenu des soins.
- Il définit et propose des allocations de moyens et de ressources pour le pôle ainsi que des réajustements.
- Il coordonne la mise à disposition des ressources humaines et des moyens matériels adéquats afin d'atteindre les objectifs des projets.
- Il assure un suivi des effectifs sur le pôle, des recrutements, de l'encadrement des personnels, des étudiants affectés dans les unités de soins.
- Il coordonne l'allocation des moyens en termes d'équipements et d'investissements. Il gère des budgets alloués et apporte des éléments pour l'élaboration d'un budget annuel prévisionnel.
- Il contribue à la définition et à l'exploitation des tableaux de bords. Il propose et évalue des actions à partir de ce suivi.
- Il coordonne la rédaction du rapport annuel d'activité.
- Il accompagne les projets proposés par les équipes.
- Il coordonne une veille documentaire et réglementaire au sein du pôle



- Il contribue activement à l'innovation et l'amélioration des pratiques paramédicales en collaboration étroite avec le CSS en charge de ces missions. A travers la formation, les pratiques professionnelles, il valorise les montées en compétences soignantes et les outils validés sur l'établissement : PSI, EBN, Psychométrie, ...

7.4. Conception et coordination des organisations de soins et des prestations associées

- Il pilote et coordonne l'activité d'organisation des soins et prestations associées pour un ensemble de secteurs d'activités de soin.
- Il contribue à l'élaboration du contrat de pôle et à la définition du projet de pôle en lien avec le projet d'établissement. Dans ce cadre, il élabore le projet de soins du pôle en collaboration avec l'équipe d'encadrement.
- Il anticipe et propose des évolutions de l'organisation en réponse aux axes stratégiques.
- Il met en place et suit des actions dans le cadre du projet de pôle.
- Il met en place et analyse les indicateurs définis dans le contrat de pôle.
- Il acquiert une connaissance certaine du territoire et des interlocuteurs, sociaux, médico-sociaux et sanitaires, tant internes qu'externes.
- Il participe et se montre force de proposition pour développer des collaborations territoriales afférentes aux missions du pôle PEA, en particulier concernant les urgences et la transition.

De manière générale, le cadre de santé - assistant du chef de pôle peut se voir confier par le chef de pôle ou par le coordonnateur général des soins, toute tâche non explicitement précisée ci-dessus à la condition qu'elle relève de la définition générale de ses fonctions et qu'elle ne soit pas contraire à une disposition législative, réglementaire ou institutionnelle.

8. COMPETENCES et QUALITES REQUISES

8.1. Prérequis pour le poste

- Être titulaire du diplôme de cadre de santé
- Avoir une formation complémentaire (universitaire ou non) dans les domaines du management, médico-économiques, de gestion hospitalière et/ou de santé publique.
- Poste accessible aux FFCSS engagés ou en cours d'engagement dans une formation type Master
- Connaître les orientations de la politique nationale en matière de santé et évolutions récentes concernant l'organisation de la discipline psychiatrique et du secteur médico-social,
- Connaître le fonctionnement réglementaire interne d'un établissement de santé, le champ de la réglementation hospitalière et les référentiels HAS relatifs à l'organisation et la prise en charge des patients,
- Maîtriser des logiciels bureautiques courants.

8.2. Compétences requises

Compétences requis pour le poste et réévaluées lors de l'entretien annuel	1	2	3	4
1. Traduire les orientations, plans d'actions et moyens de réalisation en activités quotidiennes			X	
2. Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs (interne et/ou externe), dans son domaine de compétence			X	



**CADRE DE SANTE
ASSISTANT DU CHEF DE POLE
PEA**

Date de validation
18/08/2025

3. Arbitrer et/ou décider entre les différentes propositions, dans un environnement donné			X	
4. Etablir/ évaluer/optimiser un budget relatif à son domaine de compétences		X		
5. Concevoir, piloter et évaluer un projet/ un processus relevant de son domaine de compétence			X	
6. Planifier, organiser répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation				X
7. Accompagner une personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes		X		
8. Evaluer, Développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs				X
9. Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ individuelles			X	
10. Piloter, animer/communiquer, motiver un ou plusieurs équipes				X

8.3. Compétences relationnelles

Influence et pilotage stratégique :

- Leadership
- Clarté d'expression
- Sens politique et stratégique
- Aptitude à représenter le pôle

Gestion des dynamiques humaines :

- Assertivité
- Capacité de négociation et d'argumentation
- Encourager les initiatives et l'innovation

Posture et résilience professionnelle :

- Posture managériale affirmée et ouverte
- Rigueur professionnelle
- Adhésion aux valeurs du service public
- Loyauté

Une formation à la fonction de cadre de santé - assistant du chef de pôle pourra être proposée si nécessaire.

**CADRE DE SANTE
ASSISTANT DU CHEF DE POLE
PEA**Date de validation
18/08/2025**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle Direction

Modifications apportées par la nouvelle version

- Création et remise en forme sous nouvelle cartouche graphique.
- Modification apportée par la nouvelle version du document : Nouvelle rédaction derniers alinéas article 4 et Co-validation Pdt de CME

Ce profil est transmis aux destinataires suivants, pour affichage et diffusion :

Pôle Direction, toutes directions fonctionnelles, chefs des pôles d'activité clinique ou médico-technique.

RédactionPH. DUCHARME
Coordonnateur Général des Soins**Vérification**L. BEAUMONT
Responsable qualité et gestion des
risques**Validation**P. MARIOTTI
Directeur Général